

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Rue de la Republique - Travaux de refection de la chaussee

Date de signature	21/07/2028
Entree en vigueur	29/07/2028
Fin de validite	02/08/2028
Signataire	Le Maire, Jean Dupont

Motif : En raison de travaux de refection de la chaussee rue de la Republique, il convient de reglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la securite des usagers, des riverains et des agents intervenant sur le chantier.

Le Maire de la commune de Valmont-sur-Orne,

Vu le Code general des collectivites territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande presentee pour la realisation de travaux de refection de la chaussee rue de la Republique ;

Considerant qu'il est necessaire de prendre des mesures temporaires afin de garantir la securite des usagers, des riverains et du personnel intervenant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Objet

Du 29 juillet 2028 au 2 aout 2028 inclus, la circulation sera temporairement reglementee rue de la Republique, dans la portion comprise entre la place de la Mairie et la rue des Ecoles.

Article 2 - Circulation

La circulation pourra etre alternee, limitee ou temporairement interdite selon l'avancement du chantier. Une deviation sera mise en place si necessaire par les services competents.

Article 3 - Stationnement

Le stationnement sera interdit sur la zone concernee par les travaux pendant toute la duree de l'intervention. Les vehicules en infraction pourront etre deplaces conformement a la reglementation en vigueur.

Article 4 - Signalisation

La signalisation reglementaire sera mise en place par l'entreprise chargee des travaux ou par les services techniques municipaux. Elle devra etre visible de jour comme de nuit.

Article 5 - Acces riverains et secours

L'acces des riverains sera maintenu dans la mesure du possible. L'acces des vehicules de secours devra etre garanti en permanence.

Article 6 - Execution

Madame/Monsieur le Maire, les services municipaux, la police municipale ou la gendarmerie nationale sont charges, chacun en ce qui le concerne, de l'execution du present arrete.

Fait a Valmont-sur-Orne, le 21 juillet 2028.

**Le Maire,
Jean Dupont**

Signature

Le present document est un exemple fictif cree pour illustrer une fiche d'arrete municipal dans une application de demonstration. Il ne constitue pas un acte administratif reel.